

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2082

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« peuvent être ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Autant que possible la liberté doit demeurer le principe et la contrainte l’exception. Certaines personnes notamment les vieilles générations ne sont pas nécessairement à l’aise avec l’ère numérique ou ne possède tout simplement pas les moyens de recourir à un tel procédé. Afin d’insérer plus de souplesse et de rendre le texte plus inclusif, il me semble préférable de ne considérer les télédéclarations et télépaiement que comme des possibilités et non comme des obligations.